



AFPA, le plan de suppression de 1541 postes est suspendu ! ... sine die ?

mercredi 18 septembre 2019, par [Bariaud](#)

ACTUALITÉ

AFPA, LE PLAN DE SUPPRESSION DE 1541 POSTES EST SUSPENDU ! ... SINE DIE ?

Depuis le 18 octobre dernier, avec la CGT, Sud FPA Solidaires, une grande partie du personnel s'est fortement mobilisée contre ce plan mortifère : 1541 suppressions d'emplois, 38 fermetures de centres. Au fil des mois, grâce à leur ténacité et aux divers recours judiciaires déposés, la justice a tranché, notamment au regard des rapports d'expertise sur les conséquences des conditions de travail.

Après de multiples rebondissements dont une médiation refusée par la direction, la CFDT et FO, le TGI de Bobigny a ordonné le 27 juin dernier à la direction de l'AFPA de :

- Suspendre la mise en œuvre de son projet de réorganisation jusqu'à ce qu'il ait été procédé à une évaluation précise des risques psychosociaux, en particulier pour les formatrices et formateurs, ainsi que les assistant·es administratifs.

- Présenter un plan de prévention des mesures primaires.

Le plan a déjà subi de sérieuses modifications depuis sa première version : grâce à la lutte et à la mobilisation du personnel, 4 centres menacés de fermeture sont « sauvés » (Gap, le Puy-en-Velay, Nevers, Thionville-Lut).

20 juin après la décision de juge, la DG annonce qu'elle retirait sa demande d'homologation, déposée auprès de la DIRECCTE, mais faisait appel du jugement du TGI !

Ceci accroit encore l'incertitude des salarié·es : celles et ceux qui veulent partir, celles et ceux dont le poste est supprimé mais qui ne veulent pas partir, et la majorité du personnel qui ne sait toujours pas dans quelles conditions il pourra exercer ses missions, s'il devra « bouger » professionnellement et/ou géographiquement. De plus, des centres de formation pourraient être sauvés car ils ont de l'activité ou pourraient en avoir si la direction répondait enfin aux appels d'offres de formation professionnelle

émanant des conseils régionaux. Certains centres bénéficient du soutien de leurs locavotes/nationaux.

Le 1^{er} juillet, CGT AFPA et Sud FPA alertaient les élus de la République, députés·es, sénateurs, sénatrices, président·es des Conseils Régionaux, maires·es, attaché·es parlementaires sur la situation de notre agence par l'envoi de 9000 courriels.

Le 3 juillet, la Direccte Générale était auditionnée par la commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale. Après son exposé sur la situation de l'AFPA et sa présentation du « plan de réorganisation », certains députés se questionnaient sur la pertinence de l'AFPA, mais ils étaient majoritairement attachés à son maintien et au maintien de son implantation territoriale.

Le 16 juillet, le député P. Chauvinville organisait une réunion à l'Assemblée nationale avec des députés·es de tout bord politique (sauf RH). La CGT AFPA et Sud FPA. Cette rencontre était suivie d'une conférence de presse avec publication d'une tribune : « Ne laissez pas mourir l'AFPA ! » signée par 4 députés (FI, PC, PS, Républiqueain).

Le 26 juillet, la CGT AFPA et Sud FPA adressaient un courrier à la Présidente de la commission des affaires sociales pour être reçu en septembre par cette instance. Ainsi ces 2 OS pourraient exposer leur analyse de la situation et avancer des solutions garantissant la pérennité de notre institution.

La CGT AFPA et Sud FPA Solidaires

portent des propositions et les ont tonnées en avril, dans une feuille de route, rejetée alors par la DG. En effet, il s'agit d'inverser la méthode pour conduire à un plan qui permettrait la pérennisation de l'AFPA, à savoir :

- Travailler au développement de l'activité, notamment en matière de formations qualifiantes.

- Impliquer les formatrices et formateurs des formations de secteurs, de centres.

- Ne négliger aucune source de financement, comme le FSE.

- Mettre en place un véritable plan de prévention.

- Organiser une « vote » Gestion prévisionnelle des emplois et compétences, des tutorats pour sauvegarder les compétences acquises et ainsi les retourner à celles et ceux qui sont restés et évoluer professionnellement.

- Et à la toute fin, si cela s'avérait encore nécessaire, négocier les meilleures conditions de départ volontaires pour les salarié·es dont les postes seraient supprimés.

Des solutions positives sont accessibles, elles sont à la main du gouvernement et des tutelles. La question reste : est-ce le combat idéologique maçonnien (dirigé par les conjoints du Conseil National de la Résistance) et de la réalité économique et sociale répondent aux besoins majeurs de formation professionnelle pour reconstruire et réussir les différentes transitions (empereurs) ?

Depuis le 18 octobre dernier, avec la CGT, Sud FPA Solidaires, une grande partie du personnel s'est fortement mobilisée contre ce plan mortifère : 1541 suppressions d'emplois, 38 fermetures de centres. Au fil des mois, grâce à leur ténacité et aux divers recours judiciaires déposés, la justice a tranché, notamment au regard des rapports d'expertise sur les conséquences des conditions de travail.

Après de multiples rebondissements dont une médiation refusée par la direction, la CFDT et FO, le TGI de Bobigny a ordonné le 27 juin dernier à la direction de l'AFPA de :

- Suspendre la mise en œuvre de son projet de réorganisation jusqu'à ce qu'il ait été procédé à une évaluation précise des risques psychosociaux, en particulier pour les formatrices et formateurs, ainsi que les assistant·es administratifs.
- Présenter un plan de prévention des mesures primaires.

Le plan a déjà subi de sérieuses modifications depuis sa première version : grâce à la lutte et à la

mobilisation du personnel, 4 centres menacés de fermeture sont « sauvés » (Gap, le Puy- en-Velay, Nevers, Thionville-Yutz).

20 jours après la décision du juge, la DG annonçait qu'elle retirait sa demande d'homologation déposée auprès de la DIRECCTE, mais faisait appel du jugement du TGI !!!

Ceci accroît encore l'anxiété des salarié·es ; celles et ceux qui veulent partir, celles et ceux dont le poste est supprimé mais qui ne veulent pas partir, et la majorité du personnel qui ne sait toujours pas dans quelles conditions il pourra exercer ses missions, s'il devra « bouger » professionnellement et/ou géographiquement. De plus, des centres de formation pourraient être sauvés car ils ont de l'activité ou pourraient en avoir si la direction répondait enfin aux appels d'offres de formation professionnelle émanant des conseils régionaux. Certains centres bénéficient du soutien d'élus locaux et/ou nationaux.

Le 1er juillet, CGT AFPA et Sud FPA alertaient les élu·es de la République, député·es, sénateurs, sénatrices, président·es des Conseils Régionaux, maire·sses, attaché·es parlementaires sur la situation de notre agence par l'envoi de 9000 courriels.

Le 3 juillet, la Directrice Générale était auditionnée par la commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale. Après son exposé sur la situation de l'AFPA et sa présentation du « plan de réorganisation », certains député·es se questionnaient sur la pérennité de l'AFPA, mais ils·elles montraient également leur attachement au maintien de son implantation territoriale.

Le 16 juillet, le député P. Dharréville organisait une réunion à l'Assemblée nationale avec des député·es de tout bord politique (sauf RN), la CGT AFPA et Sud FPA. Cette rencontre était suivie d'une conférence de presse avec publication d'une tribune : « Ne laissons pas mourir l'AFPA ! » signée par 4 député·es (FI, PC, PS, Républicains).

Le 26 juillet, la CGT AFPA et Sud FPA adressaient un courrier à la Présidente de la commission des affaires sociales pour être reçus en septembre par cette instance. Ainsi ces 2 OS pourraient exposer leur analyse de la situation et avancer des solutions garantissant la pérennité de notre institution.

La CGT AFPA et sud FPA Solidaire portent des propositions et les ont transmises en avril, dans une feuille de route, rejetée alors par la DG. En effet, il s'agit d'inverser la méthode pour conduire à un plan qui permettrait la pérennisation de l'AFPA, à savoir :

- Travailler au développement de l'activité, notamment en matière de formations qualifiantes.
- Impliquer les formateur·trices pour éviter des fermetures de sections, de centres.
- Ne négliger aucune source de financement, comme le FSE.
- Mettre en place un véritable plan de prévention.
- Organiser une « vraie » Gestion prévisionnelle des emplois et compétences, des tutorats pour sauvegarder les compétences acquises et ainsi les transmettre à celles et ceux qui vont rester et évoluer professionnellement.
- Et à la toute fin, si cela s'avérait encore nécessaire, négocier les meilleures conditions de départs volontaires pour les salarié·es dont les postes seraient supprimés.

Des solutions positives sont accessibles, elles sont à la main du gouvernement et des tutelles. La question reste : qui du combat idéologique macronien (détruire les conquêtes du Conseil National de la Résistance !) et de la réalité économique et sociale (répondre aux besoins majeurs de formation professionnelle pour réindustrialiser et réussir les différentes transitions) l'emportera ?